

CA Cergy-Pontoise

Déploiement d'un éclairage à la demande, sobre et respectueux de la biodiversité

Le problème

L'éclairage public représente 32% des dépenses énergétiques de la communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise qui a mené depuis 2013 d'importants travaux de renouvellement de ses équipements d'éclairage en LED permettant d'atteindre 48% d'économies entre 2013 et 2022.

Votre solution innovante

Afin de poursuivre sa politique de sobriété énergétique, la CACP a déployé un dispositif d'éclairage à la demande permettant de concilier les besoins des habitants et les enjeux écologiques liés à la pollution lumineuse des réservoirs de biodiversité : l'extinction nocturne de l'éclairage public de 23h à 6h avec commande d'un éclairage durant 10 minutes depuis un smartphone géolocalisant l'utilisateur.

Les objectifs

- Accélérer la sobriété énergétique en réduisant de 50% les consommations sur ces zones.
- Ne pas nuire à la qualité du service public de l'éclairage, en tenant compte du sentiment d'insécurité des habitants la nuit.
- Mettre en place une trame noire en créant des zones d'obscurité dans les réservoirs de biodiversité, depuis les bords d'eaux et lisières de forêts vers les zones plus urbanisées.
- Rendre les usagers acteurs de la transition énergétique et écologique à travers une prise de conscience des besoins réels en éclairage la nuit.

L'histoire de votre action innovante

• Qui ?

La CACP en co-construction avec les élus et les services des communes membres et l'accompagnement de Cylumine, titulaire du contrat de Partenariat.

• Pour qui ?

Les habitants, la faune sauvage. La sobriété énergétique.

• Quoi ?

Depuis 2022, dans le cadre de son plan de sobriété énergétique, la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise a pratiqué l'extinction de certaines voies entre 1h30 et 4h30 en dehors des centralités et des gares.

Afin d'étendre les plages horaires d'extinction tout en maintenant un niveau de service public, la CACP a expérimenté un dispositif d'éclairage à la demande en équipant 42 armoires soit 2 245 points lumineux (7% des Points Lumineux du parc de l'agglomération).

L'ensemble de l'éclairage public des zones concernées est éteint à partir de 23h jusqu'à 6h du matin. Les habitants ont la possibilité de le rallumer depuis la rue pour une durée de 10 minutes à partir d'un smartphone via le site j'allume.fr.

Contrairement à l'éclairage selon la détection de présence, ce dispositif s'adapte au matériel existant et offre une plus grande zone d'éclairage.

Les territoires ont été sélectionnés en fonction des corridors nocturnes établis dès 2022 dans le tracé de la trame noire. Les tournées effectuées la nuit par les agents du service de

l'éclairage public ont apporté une bonne connaissance des usages des habitants permettant de garantir une adéquation du dispositif avec les besoins réels des habitants.

L'action a été accompagnée d'un plan de communication : des flyers ont été diffusés aux riverains comprenant un mode d'emploi et renvoyant vers une page internet dédiée. Les zones équipées du dispositif sont accessibles aux riverains sous la forme de cartographies sur le site de Cylumine.

- **Quand ?**

Mise en œuvre dès le mois de mars 2023, déploiement se poursuivant durant l'été 2023.

Les moyens humains et financiers

- **Internes et externes :**

Mise en œuvre par le titulaire du contrat de partenariat Cylumine et le fournisseur de « j'allume ma rue » (paramétrage)

- **Coût pour la collectivité :**

Investissement de 104 000 € TTC à la charge de la CACP pour 60 armoires

Et abonnement annuel à l'application : 11 000 € TTC/an.

L'évaluation de l'innovation

- **Impact :**

Durant les 7 heures d'extinction, un fonctionnement de moins d'une heure par nuit a été constaté. La mise en œuvre de ce dispositif a permis une économie d'énergie de 50% sur les armoires équipées par rapport à l'année 2022, soit 50 000 € d'économies.

Le dispositif est actuellement déployé dans 2 communes, Menucourt (5 287 habitants), Maurecourt (3 355 habitants), dans le quartier Immarmont d'Osny et sur certaines voies de 4 autres communes (Vauréal, Eragny, Jouy-le-Moutier, Courdimanche).

Le dispositif touche environ 12 000 usagers.

- **Potentiel de diffusion et de réplcation :**

Déploiement possible sur l'ensemble des rues équipées en éclairage led hors habitat dense et centralité.

- **Bilan, suivi, projet d'évolution :**

A ce jour, le dispositif apporte une totale satisfaction à l'ensemble des communes concernées. Seuls quelques problèmes de paramétrage téléphone sont à déplorer.

20 armoires supplémentaires soit environ 1000 Points lumineux vont être équipées durant l'été (soit 10% du parc) pour une économie supplémentaire annuelle de 25 000 €. La mise en œuvre de ce dispositif contribue à une plus grande acceptation de l'extinction de l'éclairage public.

Cette nouvelle approche de la gestion du service public de l'éclairage va être intégrée dans le futur Schéma Directeur d'Aménagement Lumière qui interviendra à l'automne 2023.

Mots clés : Economie – Energie - Ecologie